

Tâches réalisées pour la mise en œuvre d'un contrat de professionnalisation ou d'un Emploi d'Avenir / Quand le GEIQ se substitut à l'entreprise	
GEIQ 3M	ENTREPRISE
Est l'employeur du salarié	Définit le poste de travail
S'occupe de la gestion administrative	Assure le tutorat dans l'entreprise
Est l'unique interface des acteurs de l'insertion	Evalue les candidats pendant la période d'essai
Gère : Les contrats de travail	Assure le relevé d'heures
Les mises à disposition	Effectue auprès du GEIQ le règlement mensuel des mises à disposition.
Les périodes de formation	<p>⇒ L'entreprise assume uniquement le coût du travail effectif du salarié dans l'entreprise <i>(Hors CP, Absences, Formation,...),</i> MAIS le salarié compte dans la DOETH et l'obligation de l'alternance. Avec le GEIQ, l'entreprise s'inscrit dans la RSE</p>
Le suivi financier	
Les visites avec la médecine du travail	
Le montage des dossiers de subvention	
Les procédures de licenciement	
Le suivi social	
Le coût des congés payés	